

Contrat de location camping-car

Garage de l'Elysée SA
Av. de Lavaux 46
1009 Pully
021/728 27 65
info@garageelysee.ch



Le garage de l'Elysée SA loue à

| | |
|----------------------------|--|
| Nom : | |
| Prénom : | |
| Adresse | |
| NPA / Lieu : | |
| N° permis : | |
| Nbre de personnes à bord : | |
| Tél. privé : | |
| Tél. portable : | |

| | |
|-------------------------------|---|
| Km départ / arrivée / total : | / / |
| Montant de la location frs : | |
| Véhicule | Bavaria Baltic i740 Plaque : VD 260 815 Chassis : ZFA 250 000 0181 1678 |

Pour les locations à la semaine : départ le samedi 16 h et retour le samedi avant 11 h

| | |
|---|--|
| Période de location : | |
| Prise en charge du camping-car le : | |
| Nombre de km défini par le contrat : | |
| Destination prévue : | |
| Le client s'engage à ramener le véhicule le : | |
| Signature du client : | |

| | |
|------------------------------|-----|
| Prix de la location | CHF |
| Prix des options de location | CHF |
| Cautions | CHF |
| TOTAL | |
| Payé, le : | |
| Signature du loueur : | |
| Signature du client : | |

Conditions générales de location

Le tarif comprend :

- Une place de parc pour votre véhicule durant vos vacances (à vos risques)
- Assurance casco complète pour le véhicule de location (franchise Frs. 1'000.- par cas)
- Assurance responsabilité civil (franchise Frs. 500.- par cas)

Incendie, bris de glace, dégâts commis par le gibier sont assurés sans franchise.

Les objets personnels sont à assurer directement par le locataire auprès de son assurance privée.

Les frais de réparations à partir de Frs. 50.- sont remboursés contre remise des quittances détaillées pour les réparations effectuées avec notre accord.

Ne sont pas inclus :

Nettoyage intérieur

Diesel

Kilomètres supplémentaires (CHF 0.50 / km)

Contraventions

Les dommages dus à la négligence du locataire sont exclus de l'assurance.

Assurance rapatriement des personnes

Assurance annulation

Réservation :

Un acompte de 30% du montant de la location exigé lors de la réservation et le solde au plus tard 30 jours avant le départ.

Pendant la haute saison, le camping-car ne peut être loué qu'à partir de 2 semaines.

Annulation du contrat :

Jusqu'à 61 jours avant le départ : 20 % du prix de la location.

De 60 à 31 jours avant le départ : 30 % du prix de la location.

De 30 jours avant le départ et jusqu'au départ : 100 % du prix de la location.

En plus Frs. 100.- de frais de dossier seront facturés.

Chaque jour de retard sera facturé au prix de Frs. 300.-

Si les conséquences du retard de restitution engendrent l'annulation de la location suivante, le client devra s'acquitter de la location annulée.

En cas d'indisponibilité du véhicule loué pour cause d'accident ou de panne lors de la location précédente, le loueur s'engage à rembourser en intégralité la somme perçue au futur locataire. Le loueur ne peut être tenu responsable pour l'annulation de la location en cas d'indisponibilité du véhicule pour cause d'accident, de panne ou de retard de restitution du locataire précédent.

Conducteur :

Age minimum 30 ans. Permis de conduire pour véhicules jusqu'à 3,5 tonnes (cat. B) depuis au moins 5 ans. Joindre au contrat une photocopie du permis. Le véhicule doit obligatoirement être conduit par une des personnes mentionnées dans ce contrat. Il est interdit d'effectuer des trajets contre rémunération, de louer le véhicule à d'autres personnes et de donner des cours de conduite.

Les personnes qui n'habitent pas en Suisse et n'ont pas un permis de séjour valable doivent nous fournir, pour une location, une copie de leur passeport.

Immobilisation :

Si pendant la durée de la location, un accident ou des ennuis mécaniques causent l'immobilisation du véhicule, le loueur est dégagé de toute responsabilité, et le locataire n'a droit à aucune prétention ou dédommagement.

Nous nous réservons le droit de procéder à des changements de véhicules sans préavis, pour des causes imprévues, telles que défauts, accidents, etc...

Accident :

Lors d'un accident, le locataire doit tout de suite aviser la police et nos bureaux. Il doit insister sur la délivrance d'un rapport de police. Le locataire ou le conducteur ne peut donner un aveu de faute, ni verbal, ni par écrit.

Dégât inaperçu :

Si nous constatons un dégât caché ou inaperçu, après le bouclage du décompte de location, le loueur a le droit de régression sur celui qui l'a provoqué et le rend responsable.

Caution :

La caution de Frs. 1'500.- doit être payée cash ou par carte au plus tard le jour du départ.

Celle-ci couvre partiellement les franchises pour l'assurance responsabilité civile et casco. Elle ne fait pas partie du prix de la location (s'ajoute donc au tarif proprement dit) et sera remboursée lors de la restitution du véhicule, sous réserve de dégâts ou d'accident.

Restitution :

Le nettoyage intérieur du véhicule n'est pas compris dans le prix de la location. Le locataire s'engage à restituer le véhicule dans le même état que lors de la prise en charge, soit nettoyé et lavé.

WC + réservoir eaux usées vidangés par le client, à défaut, lors du retour, un montant de Frs. 100.- sera perçu. Un supplément sera perçu lorsque l'intérieur du véhicule est jugé sale, lors du retour ou lorsque le nettoyage fait par le client est insuffisant, la facture sera faite en fonction du nombre d'heures nécessaires.

La vaisselle est à rendre propre telle que lors du départ. Il est interdit de fumer et d'emmener des animaux.

Le véhicule est remis avec le plein de carburant, et il doit être rendu avec le plein de carburant.

For juridique :

Pour tout litige découlant du présent contrat, le for judiciaire se trouve au domicile du loueur. Le locataire déclare expressément qu'il se soumettra aux décisions du for juridique précité, en renonçant au for juridique de son domicile.

Tous ces prix s'entendent TVA incluse.

Signature du client :